

Ville de Dudelange – FGFC Gewerkschaft vum Gemengepersonal

Signature de la Charte de coopération et de qualité du service public
Conférence de presse du 3 février 2026

Communiqué

La Ville de Dudelange et la FGFC renforcent le dialogue social pour un service public de qualité

Acteur clé du service public, le personnel communal joue un rôle central dans le bon fonctionnement des communes et dans la mise en œuvre de politiques publiques proches des citoyen·nes. Son engagement quotidien, son professionnalisme et ses compétences sont au cœur d'un service public efficace et de qualité.

Dans cette optique, la Fédération Générale de la Fonction Communale (FGFC) attache une importance particulière à la mise en valeur des employeur·ses communaux·ales qui s'engagent activement en faveur de conditions de travail respectueuses et d'un dialogue social ouvert, structuré et constructif. La FGFC soutient les communes qui assument pleinement leur rôle de partenaires sociaux responsables, dans un esprit de coopération loyale et transparente avec les représentant·es du personnel.

C'est dans cet esprit que la Ville de Dudelange et la FGFC ont signé une charte de coopération formalisant leur volonté commune de renforcer un dialogue social respectueux et durable, au bénéfice des agent·es communaux·ales et de la qualité du service public rendu aux citoyen·nes.

Par cette ratification, Dudelange devient la première commune du pays à se doter d'un cadre formel de collaboration avec la FGFC.

Le texte consacre des principes fondamentaux partagés par la Ville et la FGFC : égalité des chances entre tous·tes les agent·es, reconnaissance pleine et entière du rôle des délégations du personnel, dialogue social transparent et constructif, ainsi que

l'élaboration d'un Règlement d'Ordre Intérieur garantissant des règles cohérentes et appliquées de manière homogène.

Il s'inscrit dans une dynamique déjà engagée par la Ville en matière de bien-être au travail et de prévention des risques psychosociaux. Dudelange a notamment été pionnière au Luxembourg en créant, par exemple, un service dédié au bien-être au travail et en intégrant un psychologue du travail au sein de son administration. La Ville poursuit en outre de manière soutenue et continue des actions de communication interne. Ces démarches sont appelées à être poursuivies et renforcées dans un esprit de coopération étroite avec tous les partenaires sociaux.

La Ville et la FGFC soulignent par ailleurs que les travaux relatifs à l'élaboration d'un Règlement d'Ordre Intérieur moderne sont en cours depuis plus d'une année. Ce document fera l'objet de discussions approfondies avec les partenaires sociaux afin d'en garantir la qualité, la pertinence et l'adhésion de l'ensemble des acteur·rices concerné·es.

À travers cette charte de coopération, la Ville de Dudelange et la FGFC réaffirment leur engagement commun pour un dialogue social solide, fondé sur la confiance, la responsabilité et la reconnaissance du rôle central du personnel communal, au service de l'intérêt général et d'une administration moderne et respectueuse.

Pour la Ville de Dudelange

Le collège des bourgmestre et échevin·es

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin·es

Pour la FGFC - Gewerkschaft vum Gemengepersonal

Le Bureau exécutif

Claude Reuter, président - Steve Hatto, vice-président, - Lynn Kettel, trésorière, Frank De Angelis, Sandy Hansen, Jessica Mondot, Fränky Wohl, membres